

Publié le 20 juin 2024

La SemOp Caux Seine Mobilités « comme outil le mieux adapté pour développer des mobilités plus audacieuses entre petites et moyennes communes »

Créée en 2019 pour trois ans, la SemOp Caux Seine Mobilités a décidé d'en reprendre pour 8 ans, en choisissant, après un nouvel appel d'offres, le même délégataire, Transdev. « J'appelle la première SemOp notre SemOponette », explique avec humour Kamel Belghachem, président de la SemOp et vice-président de Caux Seine Agglomération. Il explique pourquoi la SemOp est le bon... véhicule juridique pour faire fonctionner les mobilités.



La question à laquelle les élus de [Caux Seine Agglomération](#) ont eu à répondre, entre autres, ces dernières années, est simple : comment se déplacer sur un territoire de 575 km², étendu sur 50 communes ? La collectivité gère en effet les lignes urbaines, interurbaines, la location de vélos électriques, etc. « Mais travailler sur les mobilités impose de réfléchir toutes ces questions à l'aune du respect de l'environnement. Nous avons par exemple lancé un service de transport à la demande, qui fonctionne très bien. Nous avons posé les jalons d'un schéma directeur cyclable pour permettre à ceux qui le souhaitent de mieux se déplacer à vélo ».

Une SemOp pour faciliter le recours à des mobilités plus adaptées...

La création d'une première SemOp (2019-2022) - [Caux Seine Mobilités](#) - entre dans cette volonté de facilitation du recours à des mobilités plus douces, plus adaptées aux attentes de la population. « La première SemOp, avec Transdev comme partenaire privé, était un ballon d'essai. Au sortir de la première expérience, nous sommes partis sur une deuxième SemOp, jusqu'en 2030, d'une durée donc de 8 ans, toujours avec le même partenaire. Pour « faire lâcher » la voiture aux habitants, il faut que les offres de transports soient suffisamment étoffées ». D'autres communes ou intercos ont ensuite embrayé, en Guyane (SemOp Agglo'Bus), La Rochelle est prête à franchir le pas (Ndlr, le contrat doit débuter en janvier 2025).

...dont Caux Seine Agglo assure le copilotage

Transdev détient 55 % du capital de la SemOp, Caux Seine Agglomération, 45 %. « La SemOp est le modèle le plus efficient possible, avec la possibilité pour les élus d'avoir toujours un regard sur ce qui se décide »,

explique le président. Kamel Belghachem assure avoir des contacts réguliers avec le directeur de la SemOp, « au-delà des rendez-vous administratifs réguliers. Les élus que je représente sont partie prenante du projet », explique **Kamel Belghachem**. Cette confiance permet aux deux parties d'y trouver leurs comptes : « Nous avons de bons résultats, les remontées de terrain le démontrent. Si nous sommes contents, Transdev le sera aussi et capitalisera de ce fait son investissement ».

Une coopération public-privé pour une mobilité de plus en plus verte

Kamel Belghachem revient sur le transport à la demande, « service que nous aurions eu du mal à proposer sans l'apport technique de Transdev », assure-t-il. « le voyage urbain coûte 50 centimes d'euros, l'interurbain 1 euro. Nous allons de plus vers une mobilité de plus en plus verte, **ces transports à la demande étant assurés par 5 véhicules 9 places dont un électrique** ». Bref, la conclusion de Kamel Belghachem s'impose d'elle-même : « La SemOp est l'outil le mieux adapté pour développer des mobilités plus audacieuses entre petites et moyennes communes sur un territoire plutôt vaste ».